



PRÉFET DE LA RÉGION RÉUNION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Saint-Denis, le 11 août 2020

Déclaration de candidature pour l'élection législative partielle des 20 et 27 septembre 2020 - 2^{ème} circonscription de La Réunion

Par décret n° 2020-999 du 7 août 2020, les électeurs de la deuxième circonscription de La Réunion sont convoqués les 20 et 27 septembre 2020 pour l'élection d'un député à l'Assemblée nationale.

Toutes les déclarations de candidature seront déposées à la préfecture (Direction de la citoyenneté et de la légalité – bureau des élections – 6 rue des Messageries – Saint-Denis) **personnellement** par le candidat ou son suppléant, **en double exemplaire** :

Pour le premier tour : du lundi 24 août 2020 au vendredi 28 août 2020.

Pour le second tour : du lundi 21 septembre 2020 au mardi 22 septembre 2020.

Pour la réception des candidatures, les services seront ouverts de 9h à 12h et de 14h à 16h (18h le dernier jour). Les candidats sont invités à prendre rendez-vous, notamment par courriel à l'adresse mail indiquée ci-dessous.

Aucune déclaration de candidature par voie postale, par télécopie ou par messagerie électronique, ne sera acceptée.

Conformément à l'article R.28 du code électoral, les emplacements d'affichage sont attribués en fonction d'un tirage au sort effectué par l'autorité qui reçoit les candidatures. Le candidat pourra assister personnellement ou se faire représenter par un mandataire à ce tirage au sort qui interviendra à l'issue du délai de dépôt des candidatures.

La campagne électorale sera ouverte le lundi 31 août à zéro heure et close le samedi 19 septembre 2020 à minuit pour le premier tour, et le cas échéant, du lundi 21 septembre à zéro heure jusqu'au samedi 26 septembre 2020 à minuit pour le second tour.

Pour tous renseignements relatifs à l'organisation de ce scrutin et pour toutes précisions sur les modalités de dépôt des candidatures, les candidats peuvent contacter le bureau des élections de la préfecture par voie électronique : elections@reunion.pref.gouv.fr

Contact presse
Service régional de la communication interministérielle

Téléphone : 0262 40 77 77
Courriel : communication@reunion.pref.gouv.fr
Internet : www.reunion.gouv.fr
Twitter : @Prefet974
Facebook : @Prefet974